

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 décembre 2022

Absents : Patrick VALLAT, Emmanuelle HEBRE, Marie-Philippe FAGES

Excusés et représentés : Claude BARON donne pouvoir à Michel BOUTANT, Ginette VIGNAUD donne pouvoir à Yvon CREMOUX, Nadia MOREL donne pouvoir à Marie-Jo BUHAJ Catherine MAHE donne pouvoir à Marie-Chantal DUFRONT

Présents : Michel BOUTANT- Marie-Chantal DUFRONT - Martine VALLADEAU - Yvon CREMOUX- Stéphane LOISEAU — José DELIAS - Axel Romain BERNARD - Pascal BIGOT - Marie-Jo BUHAJ - Angélique DE SOUSA DA SILVA - Vincent DELAHAYE - Eric Quintane

Secrétaire de séance : Eric Quintane

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu du précédent Conseil Municipal en date du 30 novembre 2022.

Le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité.

Arrivée de Stéphane LOISEAU à 20h13

Arrivée d'Axel Romain BERNARD à 20 h 20

1 - Délibération règlementant l'utilisation de la salle des fêtes

Eric Quintane présente le règlement d'utilisation de la salle des fêtes qui a été présenté aux associations de la commune. Le maire rappelle la consommation du gymnase qui est passée de 15 000 euros à 30 000 euros en 2022. La majoration chauffage est comptée dès la mise en route du chauffage. Pascal Bigot propose d'ajuster le tarif en fonction du coût des énergies. La question pourra être abordée lors de la présentation des tarifs au cours d'un prochain conseil municipal. Le maire propose d'utiliser l'application « EDF et moi » qui permet de contrôler sa consommation en temps réel. Marie-Jo BUHAJ note que le parquet ne doit pas être lavé à l'eau. Il convient de prévoir des produits d'entretien ainsi que du matériel pour permettre le nettoyage de la salle.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité Ginette Vignaud s'abstenant.

2 - Dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Vincent Delahaye présente les dépenses qui pourront être engagées avant le vote du budget 2023, elles s'élèvent à 117 000 euros. Elles comprennent l'acquisition d'un terrain avec les frais de notaire, les travaux dans les écoles, des imprévus rue Souchet et route de Limoges, le gymnase.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

3 - Mise en place d'astreintes au niveau de la commune de Chabanais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'astreinte sur la commune de Chabanais. Elle sera constituée par 3 agents des services techniques et le garde champêtre. L'agent sera d'astreinte téléphonique du Vendredi 16 h 30 au vendredi suivant. Une indemnité d'astreinte est prévue dans ce cadre juridique, les interventions des agents seront soit rémunérées ou récupérées.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant à la convention. Et précise que celui-ci est signé pour une durée d'environ 1 an (jusqu'au 31/12/2023).

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération qui est adoptée à l'unanimité.

5- Modification des statuts de la CCCL

Le maire présente au conseil la délibération pour les modifications des statuts de la communauté de communes. Pour la compétence enfance jeunesse, la commune de chabanais a conservé le temps périscolaire (garderie du matin et du soir, la pause méridienne) et la communauté de commune le temps extrascolaire (centre de loisirs). La communauté de communes souhaite mettre fin aux mises à disposition croisées entre les deux structures. Le maire rappelle qu'il y a une convention qui nous lie jusqu'en 2024 et qu'elle doit être dénoncée deux mois pour un motif d'intérêt général lié à l'organisation de ses propres services. La communauté de communes a informé la commune de l'arrêt du local jeune. Les animateurs travailleront avec le collège de Chabanais. Le maire évoque l'avenir de ce local et demande au conseil municipal de réfléchir à son devenir.

Le maire propose de mettre aux voix cette délibération, le conseil municipal dans son ensemble a décidé de s'abstenir. La question sera réétudiée lors d'un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

Angélique DE SOUSA DA SILVA évoque la possibilité d'organiser une journée dédiée au nettoyage de la nature au sein de la commune de Chabanais. World Clean up Day est une association qui peut accompagner la commune pour l'organisation de ce type de manifestation. Calitom mettrait des containers à disposition de la commune de Chabanais. La date du 20 mai 2023 serait retenue. Il convient de prévoir des gants, des pinces et autre matériel pour la manifestation. Une recherche de donateur pour financer la manifestation est une piste à envisager. Un groupe de travail composé de Mmes De Sousa, Dufont, Valladeau et MM. Quintane, Delahaye, et Délias sera en charge de l'organisation de la manifestation.

Angélique DE SOUSA DA SILVA soumet l'idée à l'assemblée de mettre en place des cartels devant les bâtiments ou place de la commune. Un groupe de travail composé de Mmes De Sousa, Buhaj et MM. Quintane, Délias, Boutant, Crémoux, et Bernard va définir les emplacements, le type de matériaux utilisés pour les panneaux. L'objectif est de créer un cheminement dans la commune de Chabanais pour permettre aux touristes de déambuler dans de la commune et de faire marcher le commerce local. Michel Boutant évoque des pistes de travail sur l'histoire de Chabanais en montrant l'évolution de la commune lors des siècles précédents.

Un agent administratif va voir son temps de travail augmenter de 3 heures pour revenir à un temps complet, ce temps sera consacré aux cartes d'identité et aux passeports.

La fiche INSEE qui recense la population a été transmis à la commune qui compte 1 591 habitants, le maire précise que la commune a enregistré 30 naissances au cours de l'année 2021.

Les travaux de la rue Souchet et de la route de Limoges touchent à leur fin. Il reste à faire les plantations. La fontaine va être installée. L'éclairage public est en cours d'installation. Une réserve est émise sur l'enrobé route de Limoges.

La commune pourrait accompagner la réhabilitation des façades de la rue souchet et la route de Limoges. En parallèle, la communauté de communes Charente Limousine lancerait un programme d'amélioration de l'habitat qui concernerait l'ensemble des habitation de Chabanais. 1 agent de la communauté de commune sera dédié au montage des dossiers administratifs.

Pour les frais de scolarité, un courrier a été adressé aux communes concernées afin de solliciter une participation au prorata de leurs enfants qui fréquentent l'école de Chabonais. Le maire et les adjoints ont rencontré le maire de Pressignac ainsi que le premier adjoint. Ils sont d'accord pour une participation, au tarif fixé par la préfecture.

Vincent Delahaye présente à l'assemblée un tableau qui récapitule le nombre d'enfants extérieurs à la commune de Chabonais qui fréquentent l'école de Chabonais. Il fait un bilan financier avec le tarif déterminé par la commune et le tarif soumis par la préfecture.

Des coupures d'électricité sont programmées au lieudit Bouticourtie, Bisserier, le Breuil, les Borderies pour permettre le raccordement de nouveaux producteurs

Un goûter de Noël sera offert aux écoles le 16 décembre 2022. La journée verra la présentation d'un spectacle le matin (2 représentations), le passage du père Noël, la distribution de cadeaux.

José Délias indique que le docteur Ducouret donne son matériel à la communauté de communes pour d'éventuels futurs médecins.

M. Delahaye rappelle l'avis de la commission finances en évoquant la position en matière d'exonération de taxe foncière sur le non bâti pour les agriculteurs convertis en bio. 2 personnes s'abstiennent pour l'exonération, le reste du conseil votant contre.

La séance est levée à 22 H

CHABANAIS, le 20 janvier 2023

Secrétaire de Séance
Eric Quintane



Le Maire

